DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES

COMMUNE D'AGOS -VIDALOS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 14 février 2018

L'an deux mille dix-huit, les quatorze févriers à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le huit février deux mille dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ABBADIE Jean-Marc.

Nombre de membres			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Votants: 11 dont 2 procurations	
11		,	

Présents :

M. ABBADIE Jean-Marc, Maire -

Madame MOURET Simone - Messieurs BATTISTON Patrick - LACRAMPE Alain, Adjoints -

Madame GALCERA Valérie -

Messieurs ASELMEYER Yves - MAYSTRE Yves- SASSUS Lucien - SOUTRIC Pierre -

 $\underline{\textbf{Procurations}}: \ \textbf{LANCIEN} \ \ \textbf{Catherine} \ \ \textbf{donne} \ \ \textbf{procuration} \ \ \textbf{\grave{a}} \ \ \textbf{SOUTRIC} \ \ \textbf{Pierre} \ \ \textbf{-} \ \ \textbf{VERGE} \ \ \textbf{Didier} \ \ \textbf{donne} \ \ \textbf{procuration} \ \ \textbf{\grave{a}}$

BATTISTON Patrick

Secrétaire de séance : MOURET Simone

Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, nulle observation n'est faite, il est approuvé à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour.

2018 / 08 - Clôture du Budget annexe « Lotissement de Poume »

M. le maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe « Lotissement de Poume » a été ouvert par délibération en date du 21 mai 2007 afin de répondre à une création d'un lotissement.

Compte tenu de la vente de tous les lots restants en 2017, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ACCEPTE la clôture du budget annexe « Lotissement de Poume » ;
- AFFECTE les résultats ci-dessus de la manière suivante :
 - * Affectation du déficit global d'exploitation de 146 246.12 € au compte D 002 ;
 - * Affectation de l'excédent global d'investissement de 159 825.05 € au compte R 001.
- DIT que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

<u>2018/09 – Délibérations autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses</u> d'investissement

Monsieur le maire rappelle les dispositions prévues par l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre.

Il est proposé au conseil municipal, dans l'attente de l'adoption du prochain budget, d'autoriser M. le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2018, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

PRÉCISE le montant et l'affectation des dépenses d'investissement concernées :

Mobilier – compte 2184 – (289.42 € + 317.75 €) = 607.17 €

PRÉCISE que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2018 aux opérations prévues.

<u>2018/10 – Taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2018</u>

Monsieur le maire informe les élus qu'il appartient au conseil municipal de fixer le taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2018, compte tenu des nouvelles bases d'imposition notifiées par la Direction des Services Fiscaux.

Il propose de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir l'ensemble des taux appliqués aux rôles de l'année précédente.

Les taux retenus sont les suivants pour l'année 2018 :

* taxe d'habitation :4,42 %

* taxe foncière bâti :6,76 %

* taxe foncière non bâti :36,88 %

2018/11 - SOCARL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en l'état actuel la Carrière d'AGOS ne pouvait plus être exploitée. La SOCARL s'est donc orientée vers VIGER pour exploiter pendant les quatre prochaines années. Après, l'activité pourra reprendre sur AGOS. Il convient donc de trouver une solution financière permettant à notre commune de fonctionner. Il a donc été nécessaire de négocier au mieux dans l'intérêt des deux entités.

Monsieur le Maire présente le prévisionnel qui a été étudié sur les bases de 2017 :

- A savoir : 85 000 € l'an pour l'achat de 400 000 tonnes de cailloux à 0.21 € ; le prix du fortage est revu de 0.27 €.

Ce qui revient à dire que pendant 4 ans, de 2018 à 2021, la Commune encaissera 85 000 € l'an soit 340 000 €.

De 2022 à 2031, sur les 340 000 € encaissés, la Commune rembourserait 10 %, soit 34 000 € et donc la SOCARL verserait alors (85 000 € - 34 000 € = 51 000 €/an).

Sur cette base-là, Monsieur le Maire propose qu'un comité de suivi soit constitué, composé de :

- Membres du Conseil Municipal,
- La SOCARL,
- Sous-Préfecture,
- Trésorerie,
- Géomètre.

Ce comité pourra ainsi vérifier les tonnages du pont bascule avec les relevés topographiques du géomètre et amener les négociations possibles dans l'intérêt de tous en tenant compte, en particulier, de l'indice gras pour la base de calcul (en + ou en -).

Pour les quatorze années à venir (2018-2031) et pour valider cette nouvelle situation, Monsieur le Maire propose qu'un avenant au bail soit établi.

La SOCARL propose que 150 000 tonnes soient mises à disposition de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le prévisionnel présenté.

Enquête publique PPRI

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Municipal en date du 23 octobre 2017 avec un avis favorable à l'unanimité.

Lors de la clôture de l'enquête, le jeudi 15 février 2018, le Conseil Municipal, par courrier, recommande au Commissaire enquêteur que toutes les remarques apportées par la population soient étudiées avec une attention particulière.

RIFSEEP

Il s'agit du nouveau régime indemnitaire qui concerne les fonctionnaires et qui reprend les primes déjà attribuées.

Pour les adjoints administratifs, le RIFSEEP a été mis en place en 2017, il convient maintenant de régulariser en 2018 les adjoints techniques.

Monsieur le Maire propose sa mise en place, pour Philippe GALAU, après le vote du budget.

O.N.F.

Monsieur le Maire présente le devis reçu de l'O.N.F. qui comprend les travaux à effectuer en 2018. Le montant est de 962 € H .T. Le Conseil Municipal donne son autorisation, à l'unanimité, pour effectuer ces travaux.

Maison VERDIER – quartier Vidalos

À la suite de notre proposition d'offre s'élevant à 5 000 €, la Société Générale informe que toute offre inférieure à 5 000 € ne peut être retenue.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette opération pourrait être subventionnée dans le cadre de la DETR.

Pour l'instant, aucune suite ne sera donnée.

Courrier O.P.H.

À la suite de leur visite en juillet 2017 pour un éventuel achat des 4 logements de la Villa de la Tour et compte tenu des travaux thermiques qui conviendrait d'effectuer, le dossier est classé sans suite.

Correspondant informatique Liberté

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu du Centre de Gestion, qui consiste à proposer un délégué à la protection des données personnelles avant le 25 mai 2018. Oui à l'unanimité.

Courrier S.D.E. (Syndicat Départemental d'électrification)

Des candélabres seront mis en place :

- Chemin du Lavoir,
- Chez LACRAMPE Jean-Marie,
- Chez BORDE,
- Rue des Bruyères

1ere programmation 2018:

- Tour de Vidalos,
- Eglise de Vidalos.

Questions diverses

- Repas des aînés prévu le 18 mars 2018 Chez Pierre d'Agos.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du dossier BORGES.

Feuille de clôture du conseil municipal du 14 février 2018

<u>2018/08 – Clôture du Budget annexe « Lotissement de Poume »</u>
<u>2018/09 – Délibérations autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement</u>
<u>2018/10 – Taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2018</u>
<u>2018/11 - SOCARL</u>

ABBADIE Jean-Marc	MOURET Simone	BATTISTON Patrick
LACRAMPE Alain	MAYSTRE Yves	ASELMEYER Yves
LANCIEN Catherine Procuration à P. SOUTRIC	SASSUS Lucien	GALCERA Valérie
VERGE Didier Procuration à P. Battiston	SOUTRIC Pierre	